

COUVERTURE MUTUELLE ET PREVOYANCE... LE POINT

Voilà déjà 3 ans qu'un appel d'offre avait été engagé afin de trouver un nouveau prestataire au niveau de la mutuelle et de la prévoyance. Un contrat avait été signé avec le groupe mutualiste Humanis. Ce contrat prévoyait une augmentation des cotisations, mais également de meilleures prises en charge, particulièrement au niveau de l'optique, il comportait également une garantie de stabilité des cotisations pendant 3 ans.

Aujourd'hui nous arrivons au terme de ce contrat et le prestataire vient de nous présenter un bilan dans le cadre de la réunion de la commission mutuelle prévoyance du CCE. En ce qui concerne la prévoyance, la reprise du passif, mais surtout l'impact de la réforme des retraites a des conséquences sur le régime de prévoyance.

L'impact de la réforme des retraites est estimé à 11% par le prestataire. Le groupe Humanis préconise donc une augmentation des cotisations de 19% pour maintenir notre régime à l'équilibre. **Concernant la prévoyance**, cela se traduirait par une augmentation de **2.90 euros** pour un revenu de 30 000 euros par an et de **6.94 euros** pour un revenu annuel de 50 000 euros.

En ce qui **concerne les frais de santé**, les enjeux sont bien plus conséquents compte tenu que le niveau des cotisations est bien plus élevé.

Il y a certes un déficit, au niveau des cotisations qui est lié en partie à la conséquence du désengagement continu de l'assurance maladie. Mais il y a surtout les effets des nouvelles taxes sur les complémentaires de santé applicables à partir de début 2012, qui alourdit encore davantage le reste à charge pour les assurés. Toutes ces dispositions font parties du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012.

Le taxes sur les complémentaires de santé ont été multipliées par sept entre 2005 et 2012 pour atteindre 75 euros en moyenne par personne et par an et qui sont systématiquement répercutées sur les cotisations des salariés.

Cela se traduit par une augmentation de 7 % des cotisations et permettra à l'état de récupérer 1.1 milliard d'euros en 2012, ce qui servira, sans doute, à mieux soigner les banquiers !

Aujourd'hui le choix qu'on nous propose est simple : **soit on augmente les cotisations** pour maintenir le niveau de remboursement de nos prestations **soit on réduit les remboursements des prestations**.

Dans tous les cas, quelle que soit la solution qui sera retenue, ce sont les salariés qui seront pénalisés et qui en subiront les conséquences. Une solution reste néanmoins à envisager, c'est la prise en charge, au moins partielle, de la hausse des cotisations par la direction.

Dans l'immédiat nous sommes toujours en négociations avec le prestataire et nous lui avons demandé de nous fournir tous les éléments qui nous permettront d'évaluer la situation pour trouver la situation la plus adaptée.

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons plus de détails et d'informations. La prochaine date de la réunion de la commission est fixée au jeudi 20 octobre 2011.

